

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.118 Vœu relatif à une déclinaison du plan climat dans les arrondissements

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le plan climat air énergie territorial de Paris doit être définitivement adopté au conseil de Paris de mars 2018;

Considérant que de nombreuses actions découlant des objectifs du Plan Climat doivent être initiées, pilotées, suivies et évaluées à l'échelle des arrondissements;

Considérant que pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il est nécessaire de décliner les actions du plan climat sur le long terme;

Considérant que pour garantir la déclinaison opérationnelle des objectifs du plan climat dans les arrondissements, celle-ci ne peut dépendre uniquement des élu.e.s d'arrondissement en charge de cette délégation;

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Les DGS des mairies d'arrondissement garantissent la mise en oeuvre du plan climat dans les arrondissements.